

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2026-021 – Mise en sécurité du réseau de distribution électrique et d'éclairage public - Rue Albert Camus - Condé-en-Normandie**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu les travaux de réfection de la rue Albert Camus - Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie à réaliser,
- Vu l'offre reçue,
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en sécurité du réseau de distribution électrique et d'éclairage public dans le cadre des travaux de réfection de la rue Albert Camus - Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie

**DÉCIDE**

**Article 1** – D'autoriser la signature du devis de mise en sécurité du réseau de distribution électrique et d'éclairage public dans le cadre des travaux de réfection de la rue Albert Camus - Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie, auprès d'Enedis – DR NORMANDIE – 9 place de la Pucelle – 76000 Rouen pour un montant de 2 597.25 € HT, soit 3 116.70,00 € TTC.

**DIT**

**Article 2** – Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 5 mars 2026

LE MAIRE  
  
Valérie DESQUESNE